

1 OBJECTIF PLANÈTE



Notre société est aujourd'hui en « état d'ébriété », c'est-à-dire dopée à la consommation de ressources : nous en consommons beaucoup trop, et plus que ce que notre planète est capable de reconstituer, avec des conséquences néfastes pour le climat, l'environnement, la biodiversité et la santé des populations. Les collectivités ont l'immense défi de réorienter notre société vers plus de sobriété en énergie, en matériaux, en ressources, en espaces et de repenser les capacités de résilience de leurs territoires.

France Nature Environnement se mobilise pour accompagner la société française dans cette transition vers un modèle plus sobre, permettant de ramener l'empreinte écologique de la France de 3 planètes aujourd'hui à 1,5 en 2030 et 1 en 2050. Ce kit est conçu pour aider les collectivités à adopter une démarche de sobriété dans tous les domaines, en s'appuyant notamment sur des pratiques déjà mises en œuvre avec succès en France ou à l'étranger.

Si toute l'humanité vivait comme les Français-es, il faudrait



3 PLANÈTES
pour couvrir nos besoins



OBJECTIF



1,5 PLANÈTE
en 2030



1 PLANÈTE
en 2050

10 FICHES PRATIQUES POUR AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ



1 LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Repenser nos besoins pour sortir de l'ébriété



2 LA SOBRIÉTÉ DES MOBILITÉS

Modérer la demande de transports et adapter l'offre



3 LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE

Réduire l'éclairage, une idée lumineuse !



4 LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Objectif : zéro artificialisation nette



5 LA SOBRIÉTÉ DU SECTEUR BTP

Rénover plutôt que construire



6 LA SOBRIÉTÉ EN EAU

Pour un usage raisonné et équitable d'une ressource précieuse



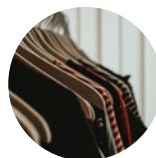
7 LA SOBRIÉTÉ AGRICOLE

Pour une agriculture respectueuse du vivant



8 LA SOBRIÉTÉ DE L'ÉLEVAGE

Pour un élevage plus durable au service d'une alimentation plus saine



9 LA SOBRIÉTÉ TEXTILE

Mettre la sobriété à la mode



10 LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

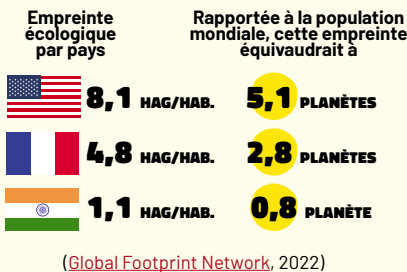
Maîtriser une « dématérialisation » aux impacts bien réels

CALCULER LES EMPREINTES DES ACTIVITÉS HUMAINES

Toute activité humaine a des impacts sur l'environnement. Plusieurs indicateurs ont été définis par les scientifiques et les économistes pour mesurer ces impacts et suivre leur évolution dans le temps.

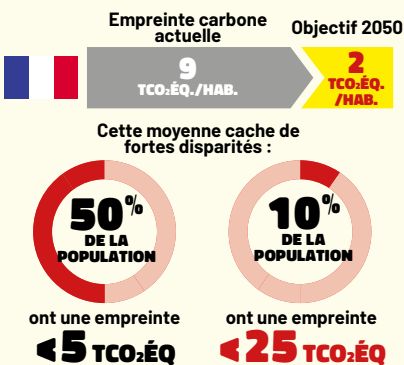
1. EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Superficie biologiquement productive nécessaire pour subvenir aux besoins d'une population donnée (en hectares globaux, ou hag). La biocapacité mondiale est évaluée à 12,2 milliards de hag, soit environ 1,6 hag/hab.



2 EMPREINTE CARBONE

Quantité de gaz à effet de serre (GES) émis par une activité humaine (en tonnes de « CO₂ équivalent », ou tCO₂éq.).



3 EMPREINTE MATIÈRE

Quantité de matière (biomasse, minéraux, métaux) extraite pour satisfaire les besoins d'une population donnée (en tonnes). Elle prend en compte les importations, ce qui est le cas de la majorité des ressources consommées en France.



LA SOBRIÉTÉ : POURQUOI ? COMMENT ?

En 2015, l'Accord de Paris fixe un cap planétaire : maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète entre 1,5 et 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle et atteindre la neutralité carbone (nette) d'ici 2050. La France s'est engagée à respecter l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % entre 1990 et 2030 et fixe des « budgets carbone » par secteur d'activité. Tous les scénarios permettant d'atteindre cet objectif incluent des mesures de sobriété, mais de quoi s'agit-il exactement ?

>>> TROUVER UN POINT D'ÉQUILIBRE ENTRE BESOINS ET RESSOURCES

Souvent interprétée à tort comme synonyme de privation, de décroissance ou de retour en arrière, la sobriété se définit plutôt comme **la recherche au niveau individuel et collectif d'un équilibre entre besoins et juste répartition des ressources disponibles**. C'est donc un levier indispensable pour une transition vers un monde plus juste et plus soutenable.

Les politiques de sobriété sont un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent une demande en énergie, en matières premières, en terres et en eau, tout en assurant le bien-être de tous dans le respect des limites planétaires. » (Rapport du GIEC, avril 2022)

En 2009, une équipe scientifique internationale a défini **9 limites planétaires** en-deçà desquelles l'humanité peut poursuivre son développement dans des conditions favorables (Stockholm Resilience Centre). En 2023, sept de ces limites ont d'ores et déjà été dépassées, faisant craindre une déstabilisation irréversible des équilibres planétaires.

La théorie du donut, formulée par l'économiste Kate Raworth, associe au « plafond environnemental » des limites planétaires un « plancher social » des besoins fondamentaux, délimitant ainsi un espace sûr et juste pour l'humanité.

Évoluer vers un modèle de société plus sobre permet de répondre à la fois aux enjeux sociaux et environnementaux : il s'agit de **garantir à chaque personne des conditions de vie dignes, tout en respectant les limites planétaires**.

>>> TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ EN PROFONDEUR

Pour faire de la sobriété un levier de la réduction des émissions de GES, le GIEC recommande d'agir simultanément sur 5 dimensions :

1. les individus (par les choix de consommation),
2. la culture (par la transformation des normes sociales et des valeurs),
3. les entreprises (par les investissements),
4. les institutions (par l'action politique : loi, réglementation, fiscalité),
5. les changements d'infrastructures.

La sobriété va donc **au-delà des gestes individuels** : elle correspond à des changements fondamentaux de la société, et à la mise en place de politiques publiques ambitieuses pour soutenir les activités et modes d'organisation les plus sobres et limiter les plus consommateurs, en tenant compte de l'impératif de justice sociale pour une juste répartition de l'effort.

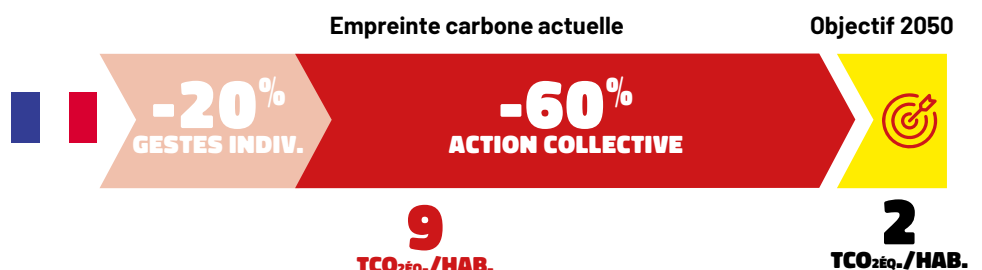


Fig. 1 Les gestes individuels peuvent contribuer à atteindre l'objectif fixé, mais c'est sur les entreprises et l'État que repose l'essentiel de l'effort à fournir (carbhone4.com).

ET LES COLLECTIVITÉS DANS TOUT ÇA ?

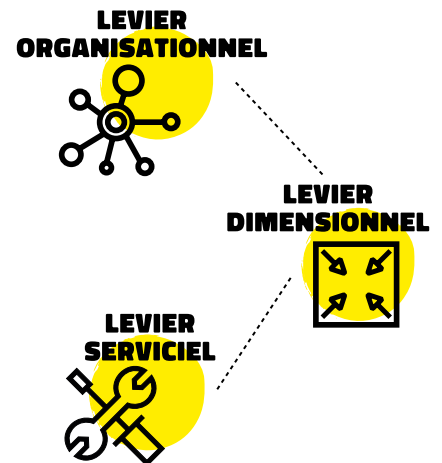
Les collectivités ont un rôle clé à jouer pour mettre la sobriété au cœur de la stratégie du territoire. Du fait des politiques publiques dont elles ont la charge en matière d'énergie, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et de gestion des ressources, elles ont une immense capacité d'action en faveur de la sobriété, en interne et au sein de leur territoire.

>>> UNE RÉFLEXION À PLUSIEURS NIVEAUX

La sobriété est une démarche globale qui invite à interroger ses besoins pour les dimensionner de manière adaptée et éviter le gaspillage des ressources. L'association négaWatt distingue plusieurs leviers de sobriété :

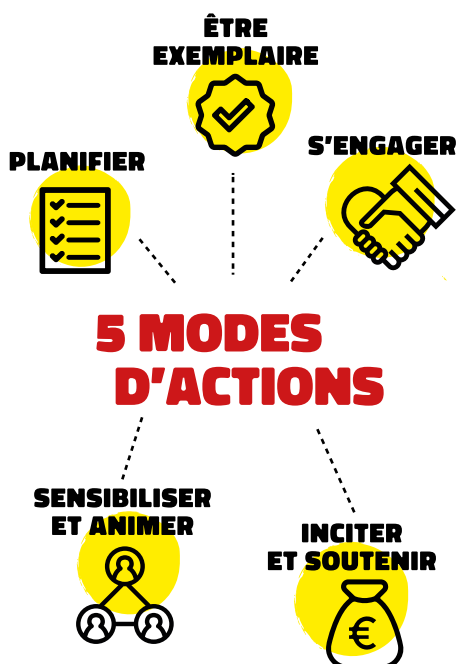
- **Levier organisationnel** : repenser l'organisation collective pour diminuer notre consommation de ressources et créer les conditions de la sobriété, notamment à travers l'aménagement du territoire et la mise à disposition de services partagés (télétravail, covoiturage ou autopartage, pistes cyclables, ressourceries, tiers-lieux...).
- **Levier dimensionnel** : dimensionner nos équipements et services en fonction de nos besoins (flotte de véhicules plus petits, parc informatique adapté aux besoins...).
- **Levier serviciel** : réfléchir à notre consommation de biens et de services pour l'optimiser (augmentation de la durée d'utilisation, réduction de la consommation...).

LES 3 LEVIERS DE LA SOBRIÉTÉ



SOBRIÉTÉ OU EFFICACITÉ ?

Les politiques publiques tendent à favoriser des mesures d'efficacité énergétique, consistant à réduire nos impacts grâce à des évolutions techniques, plutôt que de remettre en cause le dimensionnement de nos biens et services. Par exemple : éteindre une lumière est une mesure de sobriété tandis que remplacer les ampoules par des LED moins gourmandes en énergie est une mesure d'efficacité. Les mesures d'efficacité doivent intervenir **en complément des mesures de sobriété** : il faut dimensionner d'abord correctement un service ou un produit (sobriété), puis améliorer ses performances pour réduire encore son impact (efficacité).



>>> UTILISER TOUS LES MODES D'ACTION DISPONIBLES

Les collectivités disposent de nombreux moyens d'action pour engager leur territoire dans une démarche de sobriété :

- **Engagement politique** : assumer que la sobriété soit activée dans tous les secteurs d'activités en lien avec les compétences de la collectivité.
- **Planification et suivi dans la durée** : mobiliser la sobriété aux différentes échelles via les outils stratégiques, réglementaires, de planification (SRADDET, SCoT, PCAET, PLUi...).
- **Exemplarité** : agir sur le patrimoine (diagnostic et gestion énergétique de l'immobilier, schéma directeur immobilier et énergie, flotte de véhicules sobres...), la politique d'achat et la commande publique, le choix des prestataires engagé-es, l'organisation du travail des agent-es.
- **Mobilisation et animation** des élu-es et des services de la collectivité, des autres acteurs du territoire et de l'ensemble de la population (défis, actions de sensibilisation...). De nombreuses collectivités mènent des actions relevant de la sobriété, parfois sans le savoir et sans les désigner comme telles. En les rendant visibles en interne et en externe, la collectivité crée un nouveau récit en faveur d'une sobriété systémique et bénéfique pour tous et toutes.
- **Soutien (financier et technique) aux actions de sobriété** : soutenir les activités favorisant le réemploi, le partage, l'échange, les low-techs, les produits et services locaux... A l'inverse, arrêter de soutenir des actions nuisibles à l'environnement et favorisant l'ébriété.



L'ESSENTIEL

La sobriété est une réponse rapide pour améliorer la résilience de la France aux crises externes, tous secteurs confondus. La sobriété énergétique écarte les besoins de produire davantage d'énergie, réduisant de fait les conflits sociaux et environnementaux liés aux surfaces d'implantations et la concurrence d'usage des sols. Il en est de même pour la sobriété matérielle, qui évite les consommations de ressources naturelles et les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires de l'extraction ou de la déforestation par exemple.

Au-delà des gains en termes de consommation des ressources et d'impact environnemental, les mesures de sobriété présentent des bénéfices pour l'ensemble de la société (santé publique, économies, justice sociale, amélioration du cadre de vie...). Tous les scénarios de prospective confirment qu'elles sont indispensables pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour France Nature Environnement, la sobriété est une nécessité afin de vivre dans un monde vivable et juste. C'est une démarche collective et individuelle de réduction ambitieuse des consommations et des productions, qui ne doit pas être subie mais choisie et organisée, notamment à travers une juste répartition de l'effort.

RESSOURCES UTILES

>>> COMPRENDRE ET PARLER DE LA SOBRIÉTÉ

- [La sobriété : définition, enjeux et impacts](#), fne.asso.fr, publié le 18 oct. 2022.
- [Décoder la sobriété. Glossaire évolutif pour une économie locale juste et économe en ressources](#), Energy cities, 2023.
- [Repères sur la mise en récit\(s\) de vos projets de transitions](#), CERDD, 2023.
- [Panorama sur la notion de sobriété – définitions, mises en œuvre, enjeux](#), Florian Cézard, Marie Mourad, 2019.



>>> EXEMPLES DE POLITIQUES PUBLIQUES

- [Politiques territoriales de sobriété](#), Ademe, 2021.
- [Politiques territoriales de sobriété : retours d'expérience](#), Ademe (Normandie).
- [cler.org/elus](#) : espace dédié aux élu-es sur le site du CLER – Réseau pour la transition énergétique.
- [Engager des politiques locales de sobriété](#), Virage Énergie, 2023.

>>> ANIMATION ET DÉFIS

- [Opération Osez changer](#) (Ademe, 2022), avec notamment le challenge BISOU pour questionner son besoin (p. 18).
- [Serious game Virage Sobriété](#) pour élaborer sa stratégie territoriale de sobriété énergétique, et [autres outils de sensibilisation](#) de Virage Énergie.
- [Défi "Rien de neuf"](#) lancé par Zero Waste France.



LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

REPENSER NOS BESOINS POUR SORTIR DE L'ÉBRIÉTÉ

Les collectivités, largement impactées par la crise énergétique liée notamment à l'invasion de l'Ukraine, ont vu leurs dépenses énergétiques bondir depuis 2021, amputant leur budget de fonctionnement et leur capacité à agir pour la transition écologique. **Comment les collectivités peuvent-elles favoriser la sobriété énergétique de leurs territoires ?**

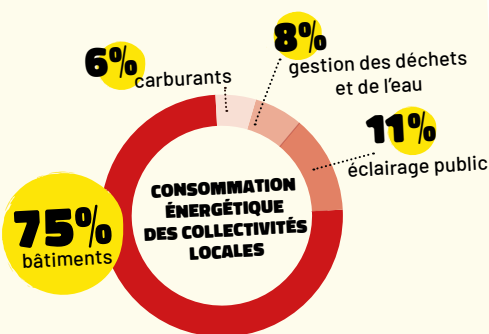


CHIFFRES CLÉS

-1°C = **-8%**
de chauffage de consommation énergétique

3,9 MILLIARDS D'EUROS

dépensés chaque année par les collectivités locales pour le chauffage des bâtiments, l'éclairage public et l'alimentation des flottes de véhicules¹.



OBJECTIFS

La France s'est fixé des objectifs de réduction de sa consommation énergétique finale pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :

2030 → **-20%** (par rapport à 2012)

2050 → **-50%**

BON À SAVOIR

Le **plan sobriété 2022** fixe un objectif de 10% d'économie d'énergie d'ici 2024 pour l'État, les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyen-nes. Un rythme inédit et ambitieux, sachant que le rythme actuel de réduction est de moins de 1% par an.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Une France habituée à l'abondance énergétique

Considérées comme abondantes, inépuisables et peu chères, les énergies fossiles ont façonné nos infrastructures, nos territoires et nos modes de vie. Elles représentent aujourd'hui **2/3 de notre consommation d'énergie finale**, essentiellement de gaz et de carburant utilisé pour le chauffage et le transport. Ressources finies et responsables de lourds impacts environnementaux, sanitaires et sociaux dans les pays d'extraction, elles doivent disparaître de nos consommations.

>>> La nécessité d'accélérer la transition énergétique

À l'hiver 2022, la France a subi de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et des difficultés d'approvisionnement, conséquences de l'invasion de l'Ukraine mais aussi de la forte indisponibilité du parc nucléaire (maintenance et problèmes de corrosion). Cette crise énergétique est révélatrice de **la fragilité de notre système énergétique** et de notre dépendance aux importations. La nécessité de développer les énergies renouvelables et de réduire les consommations d'énergie est devenue flagrante.

>>> La sobriété énergétique pour atteindre la neutralité carbone

Comme nous le rappelle le GIEC, le pic des émissions mondiales doit avoir lieu au plus tard en 2025 pour espérer rester sous 1,5°C de réchauffement global. Les scénarios énergétiques misant sur la sobriété ne sont pas synonymes de décroissance, bien au contraire : ils sont **gages de souveraineté énergétique et de résilience** face aux crises énergétiques. Ils offrent plus de marges de manœuvre pour limiter les besoins de production d'énergie (investissements et besoins fonciers réduits), et sont pourvoyeurs d'un meilleur cadre de vie (impacts sanitaires et environnementaux réduits).

Les collectivités disposent de nombreux leviers pour réduire leur consommation énergétique, avec des économies substantielles à la clé. Le plus efficace, et de loin : **la rénovation des bâtiments** (mesure d'efficacité et non de sobriété), qui peut permettre jusqu'à 75% de gain d'énergie. Pour évaluer et réduire les dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti, les communes de moins de 10 000 habitant-es peuvent mettre en place un service **Conseil en énergie partagé (CEP)** mutualisé entre plusieurs communes d'un même territoire.

NOTES : 1. Dépenses énergétiques des collectivités locales (Ademe, 2017)
Voir aussi : Sobriété : propositions chiffrées de negaWatt (2022)
Engager des politiques locales de sobriété (Virage Energie, 2023)

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Placer la sobriété énergétique au centre de la stratégie énergétique des collectivités

Via les documents de planification (SRADDET, PCAET, SCoT, PLUi*) et les instances de concertation (Comités régionaux de l'énergie, ...), les collectivités peuvent faire des enjeux de sobriété énergétique un axe structurant de la transition écologique de leurs territoires au bénéfice de l'ensemble de leur population. L'Ademe propose plusieurs types d'accompagnement. [En savoir plus.](#)

*Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire ; Plan climat-air-énergie territorial ; Schéma de cohérence territoriale ; Plan local d'urbanisme intercommunal

>>> Baisser le chauffage dans les bâtiments publics

Le chauffage est dans le bâtiment le principal gisement d'économie d'énergie. La collectivité peut agir en interne en baissant la température de consigne (-1 °C = 8% de consommation en moins !), en élaborant un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) pour optimiser l'utilisation des bâtiments et des espaces, et en sensibilisant la population et les acteurs du territoire à cet enjeu. Et pourquoi pas questionner les normes sociales d'habillement dans le cadre d'ateliers sur la mise en œuvre de la sobriété ? [En savoir plus.](#)

>>> Organiser le travail pour limiter les périodes de chauffe

L'optimisation de l'occupation des bureaux, le télétravail ou la semaine de 4 jours sont aussi des pistes de solutions. Le télétravail peut permettre jusqu'à 30% d'économie d'énergie si l'ensemble du personnel est absent des bureaux le même jour. Il en va de même pour la semaine de 4 jours, qui présente également des bénéfices sur la santé : de premières expérimentations ont permis de constater une baisse de 71 % des syndromes d'épuisement professionnel (burnout), de 57 % du nombre de départs de salarié-es, et de 65 % du nombre d'arrêts maladie. [En savoir plus.](#)



DOUAI

Avec l'appui de l'association Virage Energie, le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis a fait entrer la sobriété dans **le SCoT et le PCAET du territoire** et l'a même étendu au-delà du seul prisme de l'énergie. [En savoir plus](#)



BELGIQUE

En 2022, plus de 600 écoles ont participé au **challenge « Gros Pull »** lancé par l'association Good Planet Belgium : un moyen ludique de sensibiliser les scolaires à la sobriété énergétique, qui peut se prolonger par une chasse plus large au gaspillage énergétique. [En savoir plus](#)



ROYAUME-UNI

Expérimentée en 2022 au Royaume-Uni dans le secteur privé, **la semaine de 4 jours** a conquis 92 % des entreprises l'ayant testée. En France des expérimentations sont en cours dans le privé et dans le public (URSSAF Picardie par exemple). [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Maîtrise des coûts permettant une meilleure résilience de la collectivité et du territoire face aux chocs énergétiques (approvisionnement, hausse des coûts)
- ✓ Adaptation du territoire à une offre 100% renouvelable grâce à une réduction des consommations
- ✓ Diminution de la pollution de l'air liée à l'utilisation des énergies fossiles (dont carburants)
- ✓ Économies pouvant être orientées vers la rénovation des bâtiments, l'identification et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, la production d'énergies renouvelables
- ✓ Engagement de la collectivité dans la transition énergétique
- ✓ Amélioration du cadre de vie pour la population



LA SOBRIÉTÉ EN EAU

POUR UN USAGE RAISONNÉ
ET ÉQUITABLE D'UNE
RESSOURCE PRÉCIEUSE



Le changement climatique bouleverse le cycle de l'eau et implique des sécheresses plus longues et plus fréquentes, ainsi que des élévations de température qui tendront à accroître la demande en eau (domestique, agricole). **Comment les collectivités peuvent-elles contribuer à un partage équitable de la ressource tout en préservant la quantité nécessaire au bon fonctionnement des milieux ?**

CHIFFRES CLÉS

-14% DE BAISSÉ
de la ressource
renouvelable en eau
entre 1990-2001 et 2002-2018

58% DE L'EAU
est consommée
pour l'agriculture² et jusqu'à 90%
dans certains territoires en été

93 DÉPARTEMENTS
FRANÇAIS
faisaient l'objet de mesures de
restriction de l'usage de l'eau au
plus fort de la crise à l'été 2022.³

OBJECTIFS

Objectifs des Assises de l'eau de 2019
en matière de prélèvement :

2024 → **-10%**

2034 → **-25%**

Ces objectifs ont été revus à la baisse dans
les annonces du **Plan Eau (mars 2023)**

2030 → **-10%**

Selon France Nature Environnement,
il faut maintenir l'objectif des Assises
pour atteindre un retour à l'équilibre.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Un phénomène déjà existant qui s'aggrave

La **ressource en eau diminue**, exacerbant les conflits d'usage déjà existants et en créant de nouveaux. Les territoires en déficit chronique depuis des années seront souvent les plus touchés par l'augmentation des sécheresses. Les cours d'eau en assec sont en hausse quasi-continue entre 2013-2014 et 2019-2020⁴. Par exemple, entre 2012 et 2017, 60% des stations d'observation des cours d'eau de Nouvelle-Aquitaine ont connu au moins une absence d'écoulement.⁵

>>> Une sobriété nécessaire de tous les usages

Ce défi collectif implique de repenser nos modes de vie en maîtrisant nos consommations d'eau et de les réduire partout où c'est nécessaire. La sobriété est une mesure sans regret : elle **limite les pressions** sur la ressource et les milieux naturels et nous rend **plus résilients** face aux épisodes de crise. Si tous les usages doivent contribuer aux efforts de réduction, c'est l'action sur l'eau agricole (et donc le modèle agricole et alimentaire du territoire) qui constitue souvent le principal levier.

>>> Une sobriété inscrite dans la loi et la planification

La Directive Cadre sur l'Eau fixe depuis 2000 **un objectif européen d'atteinte du bon état des masses d'eau**. Cette réalisation impose de résoudre les déséquilibres quantitatifs. C'est un des objectifs prioritaires des SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). L'instruction ministérielle du 7 mai 2019 sur la mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) visant à atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, fait de la sobriété en eau un de ses piliers.

La sobriété des usages en eau est nécessairement **une action territorialisée** qui se réalise dans un cadre partagé. Les efforts de sobriété des un-es ne doivent pas être gommés par les excès des autres ! Cela implique une connaissance fine de l'hydrologie, des volumes prélevés et des ouvrages existants. Préserver la ressource, c'est **coupler les mesures de sobriété avec la restauration des sols et des milieux humides**, notamment dans leurs capacités à retenir et infiltrer l'eau. Cela permettra d'éviter le recours systématique et souvent surdimensionné au stockage artificiel (barrages, "bassines") qui constituent une mal-adaptation à la sécheresse.

NOTES : 1. Évolutions de la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine de 1990 à 2018, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), 2022
2. L'eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2022, MTECT, 2023
3. Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022, IGEDD, 2023
4. L'assèchement estival des cours d'eau de métropole (2012-2021), Eau France, 2022
5. L'eau et ses enjeux en Nouvelle-Aquitaine, ARB Nouvelle-Aquitaine, 2018

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Soutenir la transition agroécologique vers des modèles sobres en eau

En siégeant dans les instances liées à l'eau, à l'agriculture et à l'alimentation, et par leurs propres orientations de politiques publiques, les collectivités peuvent accompagner en profondeur la transformation de l'agriculture vers un modèle plus sobre en eau. Elles peuvent notamment soutenir les pratiques agricoles durables (variétés adaptées, préservation du sol et des haies, désintensification de l'élevage) et les bonnes habitudes de consommation (végétalisation des assiettes en restauration collective).

>>> Défendre des objectifs de sobriété en eau dans toutes les instances

En s'impliquant dans les instances de politique et de concertation sur l'eau (Commission locale de l'eau, Comité de bassin, PTGE*) et en étant des acteurs de l'aménagement des territoires, les collectivités jouent un rôle clé dans l'organisation du déploiement de mesures d'économies d'eau. Elles sont le nœud stratégique de l'articulation de la politique de l'eau avec les politiques d'urbanisme, en pensant l'habitabilité de demain en fonction de la ressource disponible.

*Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

>>> Accompagner, équiper, éduquer

L'information et la sensibilisation des citoyen·nes, des scolaires, des agentes et agents territoriaux et de l'ensemble des professionnel·les sont un fort levier de changement vers des pratiques plus sobres en eau. Pour ce faire, les collectivités peuvent notamment faire appel à des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle doivent aussi intégrer des objectifs d'économies d'eau dans les équipements et aménagements paysagers. Créer des îlots de verdure peut notamment favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et éviter son ruissellement, tout en offrant aux habitant·es des lieux de fraîcheur et un cadre de vie plus agréable. Cela peut s'accompagner d'une communication sur le cycle de l'eau, sur les enjeux liés à cette ressource dans la commune et sur l'importance de la préserver.



TOULOUSE

Le **Projet Alimentaire Territorial de la CA** du Sud-est toulousain vise au déploiement de l'agroécologie et la gestion intégrée de la ressource en eau : prospective climatique, accompagnement technique des agriculteurs et agricultrices, campagnes d'information...

[En savoir plus](#)



PAYS DE FAYENCE

À travers un **plan d'action pour la sécurisation de l'alimentation en eau**, la Communauté de communes adapte le territoire aux ressources disponibles (pause de l'urbanisme, adaptation du tourisme, sensibilisation, tarification dissuasive et équitable, amélioration de la gouvernance...). [En savoir plus](#)



VIENNE

L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne accompagne les communes et intercommunalités volontaires dans la mise en œuvre d'une **démarche d'économie d'eau** : diagnostic, plan détaillé d'actions visant les équipements et les pratiques... [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Anticiper plutôt que subir, en construisant la résilience des territoires face aux crises et aux tensions qui se multiplient
- ✓ Préserver les milieux aquatiques et l'ensemble des écosystèmes alimentés par la ressource
- ✓ Préserver la ressource en eau et favoriser une alimentation de qualité grâce à une stratégie territoriale du verre et de l'assiette
- ✓ Penser collectivement les sobriétés et leurs liens (énergie, agriculture, foncier, alimentation, mobilités...)
- ✓ Réaliser des gains économiques à long terme pour les collectivités et les particuliers



LA SOBRIÉTÉ

LUMINEUSE

RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE,
UNE IDÉE LUMINEUSE !

Depuis les années 1990, la pollution lumineuse a presque doublé en France : l'éclairage public représente plus de 11 millions de points lumineux. Biodiversité, santé, énergie, coûts : les impacts de la pollution lumineuse sont connus, tout comme les leviers pour la réduire.

Comment les collectivités peuvent-elles agir pour une sobriété lumineuse de leur territoire et pour le retour des étoiles ?



CHIFFRES CLÉS

85% DU TERRITOIRE FRANÇAIS

subit aujourd'hui la pression de la pollution lumineuse. (Nature France)

40% DES COMMUNES MÉTROPOLITAINES

éteignent certains éclairages une partie de la nuit¹.

Potentiel de réduction de la consommation

50 À 75%

dans les communes de moins de 2000 habitant-es (Ademe, 2012)



OBJECTIFS

Réduction de la pollution lumineuse :

2050 → -58%

BON À SAVOIR

La réglementation contre la pollution lumineuse concerne les installations d'éclairage des domaines public et privé, et porte sur la temporalité, l'orientation, la couleur et la quantité de lumière (décret de 2011 et arrêté de 2018). Son respect est un enjeu majeur pour l'environnement et la maîtrise des émissions et des consommations.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Des impacts sur la biodiversité

Les émissions de lumière artificielle effacent l'alternance jour/nuit, avec **des conséquences directes sur le métabolisme et le comportement des êtres vivants** : attraction ou répulsion des espèces, désorientation des migrateurs, modification des relations proie-prédateur, fragmentation des territoires, réduction des habitats, perturbation de la reproduction et du développement saisonnier des végétaux... La pollution lumineuse est une cause importante du déclin des insectes : on estime que 150 insectes meurent chaque nuit d'été sous chaque lampadaire.

>>> Des effets néfastes sur la santé humaine

En corollaire de l'effacement de l'alternance jour/nuit, la lumière artificielle impacte la qualité du sommeil et joue conséquemment sur le stress et la concentration. Avec la multiplication des LEDs, écrans ou éclairages extérieurs, notre exposition à la lumière bleue est permanente, et ses implications préoccupantes : être exposé-e à la lumière bleue, même faiblement, se révèle toxique en affectant le métabolisme, les rythmes biologiques ou la physiologie oculaire². En ce sens, la lumière artificielle est **un perturbateur endocrinien majeur**.

>>> Un gaspillage énergétique facilement évitable

L'éclairage public représente **41% de la consommation d'électricité des collectivités**³, conséquence d'une tendance au sur-éclairage, avec des installations le plus souvent calées aux maxima réglementaires. Engager une démarche de sobriété lumineuse est plus que souhaitable en termes énergétiques et économiques pour les collectivités. Des mesures d'efficacité peuvent également être profitables : à l'échelle nationale, « le potentiel de rénovation de l'éclairage pourrait permettre d'économiser 25 TWh, ce qui représente l'équivalent de la consommation de deux villes comme Bordeaux et Marseille », assure François Darsy, du Syndicat de l'éclairage⁴.

Les collectivités ont l'ensemble des leviers en faveur de la sobriété lumineuse à leur disposition : en premier lieu, celui de la compétence "éclairage public" et celui du pouvoir de police sur les installations du domaine privé. D'autres leviers s'appuient sur le cadre réglementaire de l'arrêté de 2018. En définissant **des maxima (garde-fous) qui n'ont pas vocation à être atteints** ou approchés, chacune de ses prescriptions est un axe de maîtrise de la pollution lumineuse. Sans se substituer aux points précédents, une réflexion sur **les continuités écologiques et la trame noire** est également à mener à l'échelle de la collectivité pour répondre à l'objectif de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

NOTES : 1. [Rénover l'éclairage extérieur](#), Ademe, 2021.

2. [Avis relatif aux effets sur la santé humaine et sur l'environnement des systèmes utilisant des LED](#), Anses, 2019.

3. [Éclairage public : un gisement d'économies d'énergie](#), Ademe, 2020.

4. « [Des nuits sans lumière : ces villes qui coupent l'éclairage public](#) », Reporterre, 15 oct. 2022.

Voir aussi : [Pollution lumineuse et santé publique](#), Académie de médecine, 2021.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Réaliser un diagnostic d'éclairage sur son territoire

Les communes peuvent s'engager dans le diagnostic environnemental de leurs installations d'éclairage. L'objectif est d'identifier les secteurs impactant la biodiversité, ceux en sur-éclairage, voire non conformes à la réglementation, de proposer des solutions combinant enjeux sociaux et environnementaux et de préciser les cibles environnementales des installations en projet. Une analyse des besoins menée avec la population peut également s'inscrire dans ce diagnostic, afin d'identifier les potentiels de réduction de l'éclairage (horaires, lieux...). Cette démarche peut s'accompagner d'une information à la population et aux acteurs socio-économiques, qui associent souvent à tort lumière et sécurité. [En savoir plus](#)

>>> Respecter et faire respecter la réglementation sur les éclairages

La mairie est garante du respect de la réglementation pour les éclairages dont elle a la responsabilité. Elle détient aussi le pouvoir de police en matière d'application de la réglementation sur le domaine privé. Celle-ci comporte des prescriptions d'obligation d'extinction (bâtiments, zones d'activité, vitrines, parkings, enseignes, etc.) : les publicités lumineuses, par exemple, doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin, et les vitrines entre 1h et 7h (ou jusqu'à 1h après la fermeture et 1h avant l'ouverture selon les horaires d'activité). La ou le maire s'attachera à sensibiliser les acteurs socio-économiques du territoire au respect des prescriptions techniques et de temporalité, et pourra le cas échéant recourir à un arrêté de mise en demeure. [En savoir plus](#)

>>> Définir et mettre en place la trame noire sur le territoire

La trame noire vise à identifier des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) obscures, mais aussi les obstacles lumineux et les espaces éclairés ainsi rendus inaccessibles à certaines espèces pour accomplir leur cycle de vie. Des actions sont ensuite menées pour préserver les espaces obscurs et supprimer l'éclairage des espaces nécessaires aux espèces impactées et les obstacles lumineux identifiés. [En savoir plus](#)



ARGENTAN

L'intercommunalité d'Argentan a mis en place l'**extinction nocturne de 23h30 à 5h30**, une démarche bien acceptée par la population et qui a permis une économie de 100 000 euros par an. Associée à des mesures d'efficacité (LED), les factures d'éclairage sont divisées par deux. [En savoir plus](#)



GATINAIS FRANÇAIS

Un courrier a été adressé aux 70 communes membres, rappelant la nécessité de **faire appliquer la réglementation** sur les installations d'éclairage extérieur du domaine privé. 67 pratiquent une extinction partielle de cinq à huit heures par nuit et 36 se sont engagées à une extinction totale en été. [En savoir plus](#)



GRENOBLE

La métropole s'est engagée dans une démarche **Trame noire**, notamment avec FNE Isère. En 2018, un diagnostic sur les corridors écologiques a permis de cartographier plus de 1000 points lumineux et de proposer des pistes d'amélioration aux communes. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES



- ✓ Économies d'énergie, bénéfiques sur le plan environnemental comme sur le plan économique
- ✓ Améliorations en termes de santé publique en réduisant l'exposition des populations à la lumière artificielle
- ✓ Préservation de la biodiversité et des corridors écologiques (trame noire)
- ✓ Préservation de l'accès au ciel étoilé pour toutes et tous
- ✓ Respect de l'alternance jour/nuit, nécessaire au cycle de vie de nombreuses espèces (y compris humaine)

Rédaction : Pierre Brunet, Julie Durand et Maxime Paquin

Mise en page : les-delo.com

Projet réalisé avec le soutien financier de l'Ademe
Photo de Jan Huber, Unsplash.

**RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS
ET DES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR NOTRE SITE [FNE.ASSO.FR](https://www.fne.asso.fr)
OU EN FLASHANT LE QR CODE.**



LA SOBRIÉTÉ AGRICOLE

POUR UNE AGRICULTURE
RESPECTUEUSE
DU VIVANT

Le système alimentaire actuel, agro-industriel, orienté vers le « produire plus » à travers l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture, surexploite les ressources (énergie, sols, eau...). Pourtant, d'autres modèles agricoles plus respectueux de l'environnement existent. **Comment les collectivités peuvent-elles favoriser la transition vers un modèle agroécologique plus durable ?**



CHIFFRES CLÉS

L'alimentation représente

24% DE L'EMPREINTE
CARBONE FRANÇAISE

26 MILLIONS
D'HECTARES

de surfaces agricoles nécessaires
(en France et à l'étranger) pour
alimenter la population française

10 MILLIONS
DE TONNES

de nourriture consommable
gaspillée chaque année en France



OBJECTIFS

Part de l'agriculture biologique dans la
surface agricole utile (SAU) en France :

2021 → **10,7%**

2022 → **15%**

2027 → **18%**

Objectif européen :

2050 → **25%**

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Des productions agricoles sous perfusion

L'intensification et l'industrialisation de l'agriculture sont caractérisées par une **surconsommation des ressources** : en terre, en eau (l'agriculture arrive en tête de la consommation d'eau douce), et en énergie par le recours massif à la mécanisation et aux intrants chimiques de synthèse sous forme de pesticides et engrais. Malgré les plans successifs pour réduire l'utilisation de ces produits, seul 1% des financements publics attribués à l'agriculture et l'alimentation a des effets avérés en ce sens¹.

>>> De la production à la consommation, des chaînes logistiques à rallonge

Le système alimentaire repose sur **de nombreux intermédiaires et une forte consommation d'énergies fossiles** : les productions sont acheminées vers des usines de transformation, puis sont envoyées, sous forme de produits transformés, vers les espaces de consommation souvent lointains. Ainsi, la majeure partie de la production agricole d'un département français est exportée, tandis que la quasi-totalité des produits consommés est importée. La fabrication d'un yaourt à la fraise de grande surface fait ainsi intervenir une dizaine d'industries, lors d'un voyage de plus de 9000 km entre les espaces de production et le lieu de consommation.²

>>> Des consommations alimentaires néfastes pour la santé et l'environnement

Les produits ultra-transformés, de faible qualité nutritionnelle, représentent 70% de l'offre des supermarchés pour 36% des apports journaliers moyens³. Ils sont **nocifs pour la santé et pour l'environnement**, notamment à cause des pratiques agricoles sur lesquelles ils reposent, ou du besoin en emballages ou en réfrigération. Leur surconsommation s'explique par les stratégies marketing, le manque d'informations et les politiques de marges qui influencent les choix alimentaires. À ces impacts s'ajoutent les besoins de déplacement des consommateurs et consommatrices, accrus par la centralisation de la distribution, et un fort gaspillage alimentaire.

Les collectivités peuvent agir pour la sobriété du système agricole et alimentaire, au bénéfice de leur territoire : la **reterritorialisation** permet que les besoins alimentaires soient remplis au maximum par l'agriculture locale et non importée. La généralisation de **pratiques agroécologiques**, c'est-à-dire de pratiques cherchant à substituer aux interventions humaines les processus naturellement à l'œuvre dans les écosystèmes, permet de réduire fortement l'utilisation d'intrants. Une transition profitable pour les agriculteurs et agricultrices, les habitant-es et l'environnement !

NOTES : 1. [Réduction des pesticides : pourquoi un tel échec ?](#), Fondation pour la Nature et l'Homme, 2021.

2. [Vers la résilience](#), Les Greniers d'abondance, 2020.

3. [Davidou et al.](#), 2021.

Voir aussi : [Climat, justice sociale, démocratie environnementale : où en sont nos maires à mi-mandat ?](#), Réseau Action Climat, 2023.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Protéger le foncier agricole pour y installer des projets agroécologiques

Avec près de 50% des agriculteurs et agricultrices en âge de partir à la retraite d'ici à 2030, il est indispensable de favoriser l'implantation de nouveaux projets, qui sont autant d'occasions d'opérer la transition agroécologique. Les collectivités peuvent y contribuer, notamment en travaillant étroitement avec les SAFER*. Elles peuvent aussi faire du portage foncier ou de la réserve foncière (acheter des terres et les mettre en réserve en attendant l'arrivée d'un projet ou y installer des paysan-nes en fermage). Avant cela, les collectivités peuvent aussi préserver le foncier agricole grâce aux zonages de leur PLU**.

*Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

**Plan local d'urbanisme (intercommunal)

>>> Faire des Projets Alimentaires (inter)Territoriaux (PAiT) des outils au service de la transition

Les PA(i)T, inscrits dans la loi depuis 2014, sont des outils par lesquels les collectivités peuvent développer des dynamiques de territoire sur l'agriculture et l'alimentation. Ils incluent des outils de diagnostic des pratiques agricoles et des capacités nourricières du territoire (PARCEL*, CRATER**). S'ils sont bien orientés, ils peuvent faciliter la transition agroécologique en construisant avec les acteurs des filières locales, de la production à la transformation et à la consommation.

*Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale : voir parcel-app.org

**Calculateur de résilience alimentaire des territoires : voir crater.resiliencealimentaire.org

>>> Une restauration collective durable, locale et agroécologique

La loi EGalim votée en 2018 a instauré un quota de 50% de produits durables dans les achats de la restauration collective, dont 20% issus de l'agriculture biologique. Les achats publics, par leur régularité et leur volume, sont des débouchés sécurisants pour les paysan-nes en transition. Pour avoir des produits locaux, les collectivités peuvent inclure dans leurs marchés publics des critères sur les variétés, ou sur des jours de sensibilisation dans les écoles par exemple (les marchés publics se pliant à des lois européennes, on ne peut y inscrire directement des critères de proximité).



CŒUR D'ESSONNE

Le programme Sésame a notamment pour mission d'acquérir du foncier pour **créer ou convertir des fermes**. Son projet phare, la Ferme de l'Envol, a permis l'installation sur une ancienne base aérienne d'un projet agroécologique de 75ha, géré par un collectif agricole.

[En savoir plus](#)



GRENOBLE

La grande région grenobloise, rassemblant 9 EPCI, a mis en place avec les acteurs agricoles et les citoyen-nes **un PAiT** œuvrant à la transition de la restauration collective, au changement de comportement alimentaire et à la réflexion prospective pour se donner un cap commun à horizon 2050.

[En savoir plus](#)



PARIS

La Ville de Paris a voté en 2022 son troisième **Plan Alimentation Durable**, qui prévoit d'arriver à 100% de produits durables, dont 75% biologiques et 50% locaux (dans un rayon de 50km autour de Paris), d'ici à 2027. Les précédents plans ont permis de passer de 8% de denrées durables en 2008 à 53% en 2019.

[En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Réduire l'impact de l'agriculture sur la biodiversité, le climat, la qualité des sols et des eaux
- ✓ Réduire la dépendance des agriculteurs et agricultrices aux firmes (engrais et pesticides de synthèse, machines)
- ✓ Favoriser le renouvellement des générations agricoles par l'installation de nouveaux porteurs et porteuses de projet
- ✓ Favoriser la souveraineté alimentaire, en engageant la transition vers un modèle qui produit en accord avec les ressources d'un territoire, pour la population de son territoire
- ✓ Réduire les risques de santé publique, grâce à des produits moins transformés (les produits industriels favorisant des maladies telles que l'obésité ou le diabète) et moins contaminés aux pesticides

Rédaction : Laure Piolle

Mise en page : les-delo.com

Projet réalisé avec le soutien financier de l'Ademe

Photo de Elaine Casap, Unsplash.

**RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS
ET DES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR NOTRE SITE FNE.ASSO.FR
OU EN FLASHANT LE QR CODE.**



LA SOBRIÉTÉ TEXTILE

METTRE LA SOBRIÉTÉ
À LA MODE

Le secteur textile est le 5^e plus gros émetteur de gaz à effet de serre et l'une des industries les plus polluantes au monde. La *fast fashion*, voire l'*ultra fast fashion*, a engendré une production effrénée, une surconsommation et un gaspillage toujours plus important, avec des impacts à chaque étape (production, fabrication, transport, entretien, fin de vie). **Si les enjeux sont mondiaux, comment les collectivités peuvent-elles agir à leur niveau pour favoriser des modes de production et de consommation plus sobres ?**



CHIFFRES CLÉS

Le secteur textile est responsable de

10% DES ÉMISSIONS
MONDIALES

de gaz à effet de serre
(soit plus que les transports
aériens et maritimes réunis)

70% DES FIBRES
SYNTHÉTIQUES

que nous utilisons sont
dérivées du pétrole

Un jean parcourt

1,5x LE TOUR
DE LA TERRE

BON À SAVOIR

L'éco-organisme **Refashion** propose aux collectivités locales un accompagnement sur le textile. Une convention peut être signée afin d'obtenir un soutien pour communiquer en faveur du geste de tri ou assurer un bon maillage du territoire en points d'apport volontaires (PAV).

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Les conditions de production

La production des matières premières permettant la réalisation des fibres textiles est **la première étape et l'une des plus impactantes de la chaîne**, qu'il s'agisse de fibres naturelles ou synthétiques. La simple production d'un t-shirt en coton demande à elle seule 2700 litres d'eau, soit l'équivalent de 70 douches. La culture du coton s'accompagne également de l'usage d'intrants représentant une pollution agricole importante. Cette production a principalement lieu hors de France, puisque plus de 80 % des textiles et de l'habillement achetés par les Français-es sont importés.

>>> La surconsommation

Plus de 100 milliards de pièces de vêtements sont vendues chaque année dans le monde. On parle de *fast fashion*, voire aujourd'hui d'*ultra fast fashion*, pour désigner cette mode au rythme effréné (Shein...). On assiste à un double phénomène : alors que la consommation de textile a doublé entre 2000 et 2015, **plus de la moitié des vêtements sont aujourd'hui jetés au bout d'un an seulement**, notamment à cause d'une qualité toujours moindre des articles et du marketing qui pousse à changer son vestiaire en permanence pour rester « à la mode ».

>>> Les déchets

Les déchets textiles sont donc très nombreux et les structures de réemploi ne peuvent pas les gérer. Ils finissent dans 80 % des cas dans les ordures ménagères (c'est-à-dire enfouis en décharge ou incinérés). 95 % des textiles effectivement collectés afin d'être réemployés sont exportés, dont 40 % finissent en **montagnes de déchets principalement en Afrique et en Asie**. Quant au recyclage des textiles, il est encore limité et difficile étant donné leur qualité dégradée (fibres synthétiques...).

Il est indispensable que les collectivités sensibilisent les habitant-es du territoire aux impacts de leur consommation textile, tout en leur diffusant les bonnes pratiques pour y remédier. Elles ont aussi un rôle à jouer en soutenant **des initiatives locales positives** (vide-dressings, troc parties, ateliers de couture et réparation, etc.), ainsi qu'en permettant la **collecte des textiles usagés sur le territoire**.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Soutenir les structures du réemploi textile

Les collectivités peuvent notamment soutenir par des aides directes et du conventionnement les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dédiées au réemploi textile. Celles-ci sont basées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. En plus de permettre la récupération de textiles en bon état afin de les remettre sur le marché, les ressourceries créent du lien social sur un territoire et sont le cadre idéal pour la réinsertion de personnes potentiellement éloignées de l'emploi.

>>> Intégrer la notion de seconde main dans les achats publics

L'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) introduit pour les collectivités l'obligation d'acquérir des biens, y compris textiles, issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. Les collectivités sont ainsi encouragées à intégrer à leurs appels d'offres des spécifications permettant l'utilisation de textiles de seconde main, en bon état et répondant à certaines exigences de qualité. La location est également une option intéressante. Comparer les coûts et suivre l'impact de ces pratiques sur la durée peut permettre d'ajuster l'approche et de favoriser les options les plus adaptées aux besoins.

>>> Permettre la collecte des textiles au niveau local et organiser si possible leur recyclage à proximité

On recense en France 45 000 bornes de collecte permettant de déposer les textiles usagés, même déchirés ou abîmés ([voir cartographie disponible sur le site de Refashion](#)). Il est essentiel d'assurer un maillage régulier ainsi que d'informer au mieux la population sur l'utilisation et l'utilité des bornes. Mieux encore, pouvoir traiter les textiles collectés à proximité, en associant les acteurs de la collecte, du réemploi et du recyclage, est un levier efficace pour lutter contre l'export de déchets textiles. Une utilisation locale de la matière valorisée (en tant qu'isolant par exemple) peut aussi être envisagée.



LIMOUSIN

Les **ressourceries** du Limousin ont été accompagnées par plusieurs acteurs du territoire, dont la Région, afin que la démarche se développe. 4 nouvelles ressourceries ont été créées depuis 2012 et une cartographie du territoire a été réalisée. [En savoir plus](#)



BREST

En 2010, Brest Métropole a introduit deux dispositions majeures dans son **marché de fournitures** textiles en coton en prévoyant une solution de location et d'entretien et une option technique obligatoire « Vêtements issus du commerce équitable ». [En savoir plus](#)



GRAND BOURG

Grand Bourg Agglomération a lancé l'initiative « **Textile 360** » afin d'organiser et créer dans un rayon de 360 km maximum toutes les réponses nécessaires pour traiter 100% des textiles usagés collectés. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Au niveau mondial, réduction des multiples impacts sociaux, environnementaux et sanitaires induits par la production et la consommation textile.
- ✓ Au niveau local, développement de multiples activités sur le territoire, notamment par la mise à disposition de textiles issus du réemploi, ou encore l'implantation de dispositifs de recyclage de proximité.



LA SOBRIÉTÉ DE L'ÉLEVAGE

POUR UN ÉLEVAGE PLUS DURABLE AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION PLUS SAIN



La consommation de viande par an et par habitant-e a plus que doublé en volume en France au XX^e siècle. Cette dynamique favorise le recours aux importations et le développement de systèmes d'élevage intensifs en France, avec des impacts néfastes sur la santé et l'environnement. **Comment les collectivités peuvent-elles encourager une consommation de viande plus sobre et contribuer à la transformation des pratiques d'élevage ?**

CHIFFRES CLÉS

Les systèmes intensifs concentrent

80% DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE en France (CIWF)

40% DES HOMMES **25%** DES FEMMES

consomment plus de 500g de viande rouge par semaine, seuil maximum recommandé (Santé publique France, 2019)

11,8% DES ÉMISSIONS DE CO₂ EQ proviennent de l'élevage bovin en France. (Cour des Comptes)

BON À SAVOIR

L'élevage de ruminants en systèmes herbagers contribue au **maintien des prairies**, qui présentent un intérêt majeur en termes de biodiversité, de paysage et de stockage carbone. Des systèmes d'élevage extensifs peuvent donc être bénéfiques au territoire qui les accueille.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> La consommation de viande : un enjeu de santé publique

En France, la consommation de protéines recommandée est de 0,83g/kg/jour, réparties à parts égales entre protéines animales et protéines végétales¹. Or la consommation moyenne de viande est de 820g par semaine¹, soit la quantité recommandée pour une personne de 140 kg ! Notre consommation de protéines animales pourrait ainsi être réduite de moitié sans tomber sous le niveau recommandé (25 à 35g par jour en moyenne). **Une consommation de viande excessive nuit à la santé**, avec notamment des risques de maladies telles que le cancer du côlon, les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou le diabète de type 2.

>>> L'élevage de ruminants contribue à l'impact carbone de la France

L'élevage est **un poste central d'émissions de gaz à effet de serre**. Ces émissions sont liées en grande partie au méthane et au dioxyde de carbone qui sont émis lors de l'utilisation d'engrais azotés minéraux, la gestion des déjections et la consommation d'énergie directe ou indirecte liée aux activités d'élevage. Il est donc impératif de réduire nos consommations de viande, y compris importée : la plupart des scénarios qui s'inscrivent dans une perspective de neutralité carbone en 2050 proposent une baisse des cheptels bovins laitiers, allaitants et porcins de 20% à plus de 80%.

>>> Les impacts des élevages industriels sur la biodiversité et la déforestation

Les systèmes d'élevage industrialisés sont particulièrement concentrés sur le territoire, ce qui occasionne **d'importantes pollutions de l'air, des sols et de l'eau**, notamment via la gestion des effluents d'élevage, mais également pour les cultures produites pour l'alimentation animale. Quand elles ne sont pas produites en France, ces cultures sont l'une des causes de la déforestation mondiale, et donc du déclin de la biodiversité et de la disparition des puits de carbone naturels.

Pour remettre en adéquation nos systèmes d'élevage avec les ressources disponibles et renouvelables de notre environnement, il est nécessaire de **transformer nos habitudes à toutes les étapes**, de la production à la consommation. Les collectivités disposent de nombreux leviers pour encourager la réduction de la consommation de viande et soutenir les systèmes d'élevage vertueux.

NOTES : 1. Les protéines en question, INRAe, oct. 2021.

Voir aussi : Viande : manger moins, manger mieux, WWF, oct. 2019.

Enjeux sanitaires environnementaux de la viande rouge, Les Notes scientifiques de l'Office (N° 26), avr. 2021.

Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir, I4CE, fév. 2023.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Réduire la consommation de viande dans la restauration scolaire et favoriser les achats de produits locaux de qualité

En 2018, la loi EGAlim a instauré l'obligation d'un menu végétarien par semaine sous forme d'expérimentation, qui a été pérennisée par la loi Climat et Résilience en 2021. Il est possible d'aller plus loin en proposant davantage de repas sans viande ou poisson par semaine. Les commandes publiques, et notamment la restauration scolaire, sont des outils aux mains des collectivités pour orienter la consommation et sensibiliser les futurs consommateurs et consommatrices à des produits de qualité pour l'environnement, la santé et le bien-être des éleveurs et éleveuses et de leurs animaux.

>>> Soutenir les filières d'élevage durables de son territoire

Les collectivités (régions, communautés d'agglomération...) peuvent soutenir les acteurs d'un élevage plus durable en soutenant les initiatives locales. Cela peut prendre plusieurs formes : un soutien financier bien sûr, mais aussi la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des éleveurs et éleveuses dans leurs nouvelles pratiques, la valorisation de pratiques d'élevage extensif, l'organisation de rencontres entre acteurs locaux de la filière viande... Les collectivités territoriales peuvent également encourager l'installation d'entreprises de l'agroalimentaire, d'outils de transformation et de lieux de distribution à proximité des lieux de vie et de production afin d'offrir à tous un accès à une alimentation saine et locale.

>>> Organiser des ateliers cuisine pour apprendre à cuisiner végétarien

Les collectivités peuvent mener des actions d'information et de sensibilisation à une alimentation saine et durable, notamment par la mise en place d'ateliers cuisine à destination du grand public. Elles se font ainsi le relai des programmes nationaux (Plan national Nutrition Santé et Plan national d'actions). De plus, ces initiatives permettent l'accès à une alimentation saine et durable à tous, grâce à l'implantation locale des ateliers.



GRENOBLE

À partir de la rentrée 2022, la ville de Grenoble propose chaque jour des **menus végétariens** dans ses restaurants scolaires, tout en garantissant un approvisionnement en produits bio et en circuits courts à 65%. [En savoir plus](#)



CC ARDECHE RHÔNE COIRON

La communauté de communes du Coiron a élaboré un **Plan Pastoral Territorial** en partenariat avec la région et la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Ce plan permet aux éleveurs et éleveuses de bénéficier d'un accompagnement et de subventions aux investissements nécessaires pour la mise en place d'élevages pâturants. [En savoir plus](#)



LILLE

La ville de Lille conseille par exemple à ses habitant-es de « manger moins de viande, manger mieux ». **Des ateliers cuisine** sont organisés avec l'appui des maisons de quartier pour informer et sensibiliser le grand public à des recettes végétariennes. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES



- ✓ Réduire les risques de santé publique associés à une consommation excessive de viande rouge et transformée
- ✓ Diminuer les pollutions liées à la gestion des effluents d'élevage et à l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires pour la production de l'alimentation animale
- ✓ Diminuer l'impact de nos consommations sur la déforestation importée
- ✓ Réduire l'empreinte carbone de l'agriculture
- ✓ Maintenir des prairies permanentes et temporaires qui fournissent de nombreux services écosystémiques
- ✓ Encourager la création de circuits courts et permettre la juste rémunération des éleveurs et éleveuses



LA SOBRIÉTÉ

DES MOBILITÉS

MODÉRER LA DEMANDE DE TRANSPORTS ET ADAPTER L'OFFRE



Le secteur des transports est le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre en France et dans le monde, et est également une source non-négligeable d'émissions de particules fines et d'artificialisation des sols. La voiture individuelle est à la fois le mode de déplacement privilégié des Français·es et la 1^{re} source d'émissions de GES du secteur des transports. **Comment les collectivités peuvent-elles participer à la réduction des impacts des transports tout en offrant un service de mobilité efficace à leur population ?**

CHIFFRES CLÉS

La voiture individuelle est responsable de

53% DES ÉMISSIONS DE GES du secteur des transports

60% DES DÉPLACEMENTS < 5KM

sont effectués en voiture (trajets domicile-travail)

13 MILLIONS DE FRANÇAIS-ES

sont en situation de « précarité mobilité » du fait de la dépendance à la voiture individuelle et aux énergies fossiles (FNH)

BON À SAVOIR

L'électrification des véhicules s'accompagne d'une extraction importante de métaux à fort impact environnemental. Si toutes les voitures vendues dans le monde étaient équipées de batteries, les réserves prouvées de lithium seraient épuisées en 22 ans et celles de cobalt en 7 ans (Réseau Action Climat).

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Une demande en hausse depuis 60 ans

Depuis 1960, l'évolution croissante de la demande de transport est **le principal facteur responsable de la hausse des émissions de CO₂ du secteur**. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) distingue 5 leviers pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements : la demande de transports, le report modal, le taux de remplissage, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone de l'énergie. Au sens strict, seule la modération de la demande de transports relève de la sobriété (diminution du nombre de kilomètres parcourus ou du nombre de déplacements réalisés, particulièrement en véhicule motorisé).

>>> Les déplacements domicile-travail

En 2019, en France, la voiture est le premier mode de déplacement pour la mobilité du quotidien (62,8%), suivi de la marche à pied (23,7%), des transports en commun (9,1%) et du vélo (2,7%). Les déplacements domicile-travail constituent **le plus fort gisement de réduction de la demande** : ils représentent en moyenne 172 km par semaine et par personne¹. En 2017, 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et seulement 5 % à vélo.

>>> Des disparités sociales et spatiales importantes

Les personnes disposant d'un revenu élevé **parcourent en moyenne 160 km de plus par semaine** que celles disposant d'un bas revenu. De plus, les habitant·es de villes denses ne se déplacent pas moins que les habitant·es de territoires ruraux, mais les modes diffèrent : environ 80 % des déplacements quotidiens se font en voiture dans les communes rurales, contre 59 % dans les agglomérations de 100 000 à 2 millions d'habitant·es, et 33 % dans l'agglomération parisienne².

La **modération de la demande en transports** dans nos déplacements du quotidien est l'une des clés essentielles pour insuffler de la sobriété dans le secteur. Elle s'accompagne d'un nécessaire report modal, de la voiture individuelle vers des modes de déplacement plus durables (train, vélo...). Par **l'aménagement du territoire**, les collectivités ont un rôle important à jouer dans la transition de nos déplacements vers une mobilité plus sobre. Cela peut se traduire par une réorganisation des fonctionnalités du territoire en travaillant sur les politiques d'urbanisme, par l'aménagement de voies cyclables, de voies prioritaires pour le covoiturage ou encore d'investissements dans les transports collectifs et les offres de mobilités douces.

NOTES : 1. Enquête nationale mobilité et modes de vie, Forum vies mobiles, 2020.

2. Comment les Français se déplacent-ils en 2019 ? Résultats de l'enquête mobilité des personnes, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2020

Voir aussi : Rapport annuel 2021 du Haut conseil pour le climat

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Réduire la demande en déplacement de son territoire

Après un diagnostic de la demande en déplacement (flux actuels de transports) dans leur territoire, les collectivités peuvent se fixer des objectifs de réduction de la demande et mettre en place des indicateurs de suivi. Elles peuvent également favoriser un urbanisme propice à la réduction des kilomètres parcourus.

Plusieurs leviers émergent, tel l'arrêt de l'étalement urbain, la revitalisation des centres-bourgs ou encore la mixité des fonctions, soit l'idée de rassembler plusieurs fonctions de la ville au sein d'un même quartier (économique, commerciale, résidentielle, culturelle, etc). L'objectif ? « Minimiser les déplacements contraints, créer une "ville des proximités", renforcer le lien social au sein d'un quartier » (Ademe). Encourager la cyclo-logistique peut également être un levier pour limiter les impacts liés à l'explosion du e-commerce, en assurant un acheminement final zéro émission.

>>> Favoriser le report modal de l'automobile vers des modes de déplacement durables

Un déplacement de 20 km réalisé seul-e en voiture émet quasiment 2 fois plus de CO₂ qu'en bus et 7,6 fois plus qu'en TER (Ademe). Certains trajets pourraient être substitués, notamment en zone urbaine et péri-urbaine, par une alternative moins carbonée : remplacer les trajets courts en voiture (< 5 km par exemple) par la marche ou le vélo, développer le co-voiturage courte distance, renforcer l'offre de transports en commun (train, bus)... Les collectivités peuvent se faire accompagner (par exemple par l'Ademe, le Cerema, via la plateforme France Mobilités ou les formations du CNFPT*) et soutenir les activités d'associations engagées dans l'écomobilité.

*Centre national de la fonction publique territoriale

>>> Œuvrer pour des comportements et des choix de mobilités plus sobres

L'éco-conduite (conduite souple, vitesse réduite, extinction du moteur lors des arrêts prolongés...) peut permettre d'économiser jusqu'à 30% de carburant. Les collectivités peuvent insuffler ces bonnes pratiques à leurs agent-es, à leurs partenaires et à la population. Lors du renouvellement de leur flotte, les collectivités doivent être particulièrement attentives à choisir des véhicules légers : plus une voiture est lourde, plus il faut d'énergie pour la propulser, plus il faut utiliser de matériaux pour la construire. Cela est vrai pour les voitures thermiques comme pour les voitures électriques. Les collectivités peuvent également sensibiliser leur population à la sobriété dimensionnelle et d'usage des véhicules lors d'ateliers mobilité.



OCCITANIE

Depuis 2018, la Région Occitanie se mobilise en faveur du **développement de tiers-lieux** combinant de multiples activités sur son territoire par un appel à projet. Un label « tiers-lieu » a été créé pour faciliter cette émergence.

[En savoir plus](#)



CC ERDRE ET GESVRES

Cette communauté de communes s'est mobilisée pour relier les villes peu denses entre elles par un important réseau de pistes cyclables, notamment pour favoriser le « **vélotaf** ».

[En savoir plus](#)



RENNES

À partir du 4 septembre 2023, la circulation de 94% des rues rennaises sera **limitée à 30 km/h** pour une ville apaisée, en faveur des mobilités douces. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Amélioration de la qualité de l'air et donc de la santé des habitant-es du territoire
- ✓ Réduction des nuisances sonores
- ✓ Réduction des accidents de la route
- ✓ Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de toute artificialisation
- ✓ Accès à une mobilité durable accessible à toutes et tous en luttant contre la « précarité mobilité »
- ✓ Réduction des factures énergétiques liées aux carburants



LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

MAÎTRISER
UNE «DÉMATÉRIALISATION»
AUX IMPACTS BIEN RÉELS



Omniprésent dans nos vies, le numérique a permis de réduire l'impact de certaines activités, par exemple via le télétravail (réduction des transports quotidiens). Mais la « dématérialisation » repose sur des milliards d'équipements matériels et a des conséquences très concrètes sur l'environnement. Outre le coût énergétique généré par les flux de données, le principal impact a lieu lors de la fabrication (extraction de terres rares, émissions de gaz à effet de serre, déchets...). **Comment les collectivités peuvent-elles agir pour une consommation responsable du numérique ?**

CHIFFRES CLÉS

Consommation numérique
moyenne d'un-e Français-e

253 KG
DE CO₂ EQ PAR AN

(soit 3 trajets Paris-Marseille en voiture)

Le secteur numérique représente

4% **DES ÉMISSIONS DE GES**

(2 fois plus que le Japon)

21%
consommation

73%
fabrication

IMPACTS
DU NUMÉRIQUE

1%
fin de vie

BON À SAVOIR

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ([loi REEN](#)) prévoit que les collectivités territoriales devront élaborer une **stratégie numérique responsable**, au plus tard le 1er janvier 2025 pour les communes de plus de 50 000 habitant-es.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> L'extraction, un problème social et environnemental

L'extraction des nombreux minerais nécessaires à la fabrication des appareils numériques (aussi appelés « terres rares ») est bien souvent synonyme de **travail forcé** pour les populations locales. Les produits utilisés pour le traitement des minerais sont **très polluants** et souvent rejetés directement dans les milieux, détruisant des écosystèmes entiers. 10 à 15% des mines dans le monde sont situées dans des zones écologiques stratégiques (zones protégées, espaces de biodiversité...). L'extraction et le traitement des minerais entraînent des **consommations en eau** également très importantes.

>>> Des déchets que l'on ne sait pas gérer

Les déchets des équipements numériques sont des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), souvent **dangereux et difficiles à recycler** car les différents composants requièrent un traitement séparé. 53 millions de tonnes de DEEE ont été produites en 2019 dans le monde, et ce chiffre pourrait s'élever à 74 millions de tonnes en 2030. À noter que 75% des DEEE de l'Union européenne échappent aux filières de recyclage classiques et sont exportés illégalement à l'étranger². Relâchés dans la nature, les métaux lourds polluent les sols et les eaux. Quant aux circuits imprimés, leur combustion est cancérigène.

>>> Un rythme de consommation effréné

Si la tendance actuelle se poursuit, ces impacts continueront d'augmenter : alors qu'on dénombrait 34 milliards d'appareils en 2019, on pourrait **atteindre 48 milliards d'ici 2025**³. La durée de vie moyenne d'un ordinateur est de 2 à 5 ans et, en 2021, entre 54 et 110 millions de smartphones étaient remisés dans les tiroirs des Français-es, dont les 2/3 encore en état de marche. Allonger la durée de vie des appareils via le réemploi, la réparation ou la réutilisation est ainsi une priorité.

Afin de lutter contre ces impacts, France Nature Environnement incite en premier lieu à **utiliser les données de manière raisonnée** et à **allonger la durée de vie des équipements numériques** (entretien, réparation...). Il s'agit de réfléchir à son besoin d'équipements pour éviter le superflu, de louer ou d'acheter des équipements reconditionnés, et d'offrir une seconde vie à ses appareils. Les collectivités peuvent agir en faisant preuve d'exemplarité et en encourageant ces dynamiques sur leur territoire. Cette sobriété aura d'autres effets positifs (par exemple, en limitant les datacenters on réduit l'artificialisation des sols).

NOTES : 1. [Le guide d'un numérique plus responsable](#), Bela Loto-Hiffler / ADEME, 2020
2. [Transnational Organized Crime in East Asia and the Pacific](#), UNODC, 2013
3. [Empreinte environnementale du numérique mondial](#), greenit.fr, 2019

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Appliquer un modèle exemplaire de consommation numérique

En élaborant leur stratégie numérique responsable, les collectivités peuvent se fixer des objectifs en matière de commande publique, de gestion du matériel ou encore d'éco-conception des sites et services numériques. Elles peuvent ainsi veiller au dimensionnement du besoin d'équipement, prolonger la durée d'exploitation de leur parc informatique, mutualiser les usages de certains équipements, utiliser du matériel reconditionné, reconditionner leur propre matériel informatique pour en faire don et sensibiliser à de meilleures utilisations d'internet (privilégier le wifi et les connexions Ethernet). La sobriété devant être pensée globalement, il est essentiel de remettre en question les modèles de ville type *smart city*, ou encore le développement de la surveillance électronique.

>>> Soutenir les acteurs de l'ESS engagés sur le sujet

De nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'engagent au quotidien afin de sensibiliser aux impacts du numérique et de diffuser de bonnes pratiques de consommation et d'utilisation. Il est possible de faciliter l'installation de ces structures sur le territoire, de contribuer à les faire connaître et de faire appel à elles pour organiser des ateliers de réparation ou des visites de sites de réparation de DEEE, ou pour se fournir en matériel de seconde main ou reconditionné.

>>> Informer et diffuser les bonnes pratiques auprès de tous les acteurs

Une fois engagées elles-mêmes dans une démarche d'exemplarité, les collectivités peuvent mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire : amplifier ou mettre en place des programmes éducatifs à la sobriété numérique (fresque du numérique...), organiser des tables rondes d'information autour des enjeux numériques, etc. De nombreux outils existent et peuvent être déployés. Concernant la 5G par exemple, la transparence et le dialogue avec les parties prenantes au sujet des déploiements et de l'exposition du public sont essentiels.



LA ROCHELLE

La Communauté d'Agglomération a rédigé une **feuille de route Sobriété numérique** : réalisation du bilan carbone, inclusion du concept dans les marchés publics, sensibilisation du personnel, etc. [En savoir plus](#)



MARSEILLE

L'association Repair Café Marseille, qui organise des **ateliers de réparation** participatifs d'objets du quotidien, a été développée dans le cadre d'un projet de transition énergétique, cofinancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. [En savoir plus](#)



NANCY

En signant la **charte du numérique responsable** créée par l'Institut du numérique responsable, la ville de Nancy s'est engagée dans une démarche visant à assurer la résilience des organisations de son territoire. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Réduction des émissions de GES et de l'ensemble des pollutions imputées au numérique
- ✓ Réduction de la consommation de ressources (terres, métaux, eau...)
- ✓ Réduction de la quantité de déchets produits
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie
- ✓ Au niveau territorial, valorisation et développement d'initiatives locales



LA SOBRIÉTÉ DU SECTEUR BTP

RÉNOVER
PLUTÔT QUE
CONSTRUIRE



La politique de construction plutôt que de rénovation génère une quantité importante de déchets, notamment dans le bâtiment, dont les filières de valorisation sont encore peu ou pas développées. **Comment les collectivités peuvent-elles favoriser la réhabilitation des bâtiments et la réutilisation des matériaux issus de démolitions ?**

CHIFFRES CLÉS

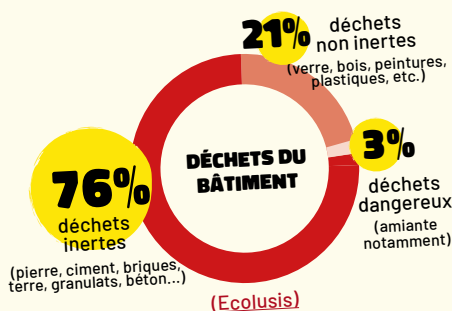
Le secteur du BTP génère

70% DES DÉCHETS

produits en France (Ademe)

**87% DES DÉCHETS
DU BÂTIMENT**

sont issus de la démolition et de la rénovation (respectivement 49 % et 38%)



BON À SAVOIR

La mise en place de la filière REP a démarré et s'appliquera de manière progressive. Les différents éco-organismes sont agréés depuis mai 2023 et il faudra veiller à la bonne application des différentes obligations à venir.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Le secteur du BTP, une source importante de déchets

En France, le secteur du BTP produit près de **deux fois plus de déchets que dans les autres pays européens**. Le secteur du bâtiment représente environ 20% des déchets générés par les activités du BTP. En l'absence d'une filière de traitement adaptée, la majorité de ces déchets ont pendant longtemps été enfouis ou déposés dans des décharges sauvages. Les déchets du BTP représenteraient 47% des dépôts sauvages en France, entraînant ainsi des pollutions des terres et de l'eau.

>>> L'absence de REP dans le secteur du bâtiment

La REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment - a été **instaurée très tardivement (2023)**, ce qui a retardé la mise en place d'une gestion de ces déchets à l'échelle nationale. L'application de l'éco-contribution a démarré le 1er mai 2023 et ne concerne que certains acteurs. La reprise sans frais se fera quant à elle de manière échelonnée : toute entreprise détentrice de déchets issus d'un chantier en parcelle bâtie pourra en bénéficier, à condition de réaliser un tri. Un soutien à la collecte et au transport se mettra également en place de façon progressive.

>>> Des solutions trop peu développées

Afin de réduire la quantité de déchets, il est essentiel d'appliquer **le principe de sobriété** dans le domaine de la construction des bâtiments en privilégiant la rénovation et le réemploi des matériaux, avant la démolition et la construction de nouveaux bâtiments. Lors de la construction, **l'écoconception** est à privilégier, notamment à travers l'utilisation de matériaux simples et mono-matières (plus faciles à réemployer et à recycler). Le défi est ainsi de prendre en compte non seulement le besoin de décarbonation sur l'ensemble de la durée de vie du produit, mais aussi sa ré-employabilité et sa recyclabilité.

Afin de réduire les déchets du BTP, nous recommandons d'appliquer le principe de sobriété : **construire moins et mieux**, favoriser la réparation et la rénovation plutôt que la démolition et privilégier la seconde main dans la commande publique. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour favoriser une évolution des pratiques, notamment au sein de la commission inter-filières REP (CIFREP). C'est dans cette instance que sont votés **les montants alloués au fonds réemploi**, qui va permettre d'orienter une part de l'éco-contribution incluse dans le prix de vente des produits et matériaux de construction vers les activités de réemploi portées par des structures de l'ESS. Au vu de l'urgence, une augmentation du fonds à 10% ou 15% nous semble nécessaire.

NOTES : Déchets du bâtiment, ecologie.gouv.fr, 2020.

Déchets du bâtiment et déchets des travaux publics : mêmes enjeux ?, optigede.ademe.fr
Mieux gérer les déchets de chantier du bâtiment, ffbatiment.fr, 2021

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Favoriser l'écoconception dans la commande publique

Pour favoriser l'écoconception, la collectivité peut agir sur plusieurs leviers : intégrer des clauses environnementales dans les spécifications techniques et conditions d'exécution de ses marchés, adopter une approche en coût global (le coût cycle de vie), développer la R&D à travers des partenariats d'innovation, ou encore améliorer la traçabilité des matériaux en utilisant notamment le Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS). [En savoir plus](#)

>>> Encourager la formation des professionnel·les du secteur

La première des priorités devrait être un vrai plan de formation à destination des professionnel·les du BTP, à tous les niveaux de responsabilités et de formation, pour sensibiliser à la réduction, au réemploi et au recyclage, afin que ces notions deviennent « naturelles » pour tous les métiers du BTP. Les collectivités peuvent délivrer et encourager ce type de formations, notamment dans le cadre des travaux et chantiers dont elles sont maîtresses d'ouvrage. Des actions d'information et de sensibilisation du grand public à ces enjeux peuvent également accélérer l'évolution des mentalités.

>>> Soutenir les structures de l'ESS spécialisées dans le réemploi

Certaines structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) allient réemploi et réinsertion, comme les ressourceries ou les matériauuthèques. Ces dernières fournissent des solutions concrètes et abordables (conseil, collecte, seconde main, transformation...) pour réduire les déchets produits lors des chantiers publics et limiter leur impact. Les collectivités peuvent soutenir et encourager ce type d'initiatives sur le territoire par l'allocation de subventions, l'accompagnement ou la remise d'un local à titre gracieux par exemple, ou encore un accès préférentiel à la commande publique. Les structures de l'ESS sont un formidable levier pour réduire les déchets et favoriser le réemploi, tout en créant de l'emploi au sein des communes.



HAUTS-DE-SEINE / YVELINES

Ces deux départements ont annoncé la mise en place d'un **référentiel de qualité environnementale** des bâtiments pour les futures constructions et réhabilitations lourdes, avec pour objectif de construire 25 nouveaux collèges selon ce référentiel d'ici 2028. [En savoir plus](#)



PLOUDANIEL

Le **service d'économie circulaire intercommunautaire**, le G4DEC, a lancé des formations à destination des représentant·es d'entreprises du bâtiment pour mieux appréhender le contexte actuel autour de la nouvelle filière de recyclage du BTP et connaître les solutions locales de recyclage. [En savoir plus](#)



GRAND CHAMBÉRY

La collectivité a soutenu le développement d'une **matériauthèque**, plateforme physique de stockage, reconditionnement et vente de produits et matériaux de construction collectés sur des chantiers de démolition, invendus, erreurs de commandes, etc. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Réduction des émissions de GES liées à la construction des matériaux et aux déchets
- ✓ Réduction de la consommation de ressources (terres, métaux, eau...)
- ✓ Réduction de la quantité de déchets produits
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie
- ✓ Valorisation et développement d'initiatives locales, génératrices d'emplois



LA SOBRIÉTÉ

FONCIÈRE

OBJECTIF : ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE

L'étalement urbain cause de nombreux problèmes sociaux et environnementaux aggravés par la crise énergétique et le changement climatique. **Comment les collectivités peuvent-elles mobiliser leurs compétences et leurs outils pour y faire face ?**



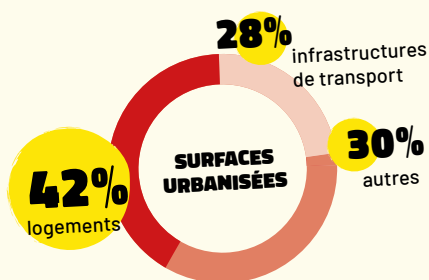
CHIFFRES CLÉS

+72% DE SOLS URBANISÉS

depuis 1982 (Agreste 2021)

70% DE L'URBANISATION

a eu lieu dans des zones sans tension sur le logement



OBJECTIF

→ 2050

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du territoire

À cette échéance, pour toute surface nouvellement urbanisée, une surface équivalente devra être renaturée. Cet objectif doit être décliné, par tranche de 10 ans, au niveau régional et au niveau local en utilisant les outils de planification des collectivités territoriales.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> La frénésie de l'étalement urbain

L'occupation du sol se répartit ainsi : un peu plus de 50 % sont des milieux peu anthropisés, environ 40% artificialisés par l'agriculture intensive et environ 9% par l'urbanisation¹. Cette dernière est plus rapide que la croissance de la population (+20% même là où la population décroît) et détruit des espaces naturels, agricoles et forestiers, dans des proportions qui varient selon les territoires. **Environ 6 fois la surface de Paris est urbanisée chaque année**, la France étant plus urbanisée par habitant-e que la moyenne des autres pays européens. Le logement individuel est la principale cause de l'étalement urbain : chaque mètre carré construit entraîne l'urbanisation d'une surface plus de 4 fois plus grande².

>>> Les impacts de l'étalement urbain

L'étalement urbain est une fausse solution pour revitaliser les communes. **Il engendre plus d'impacts que de bénéfiques**, notamment :

- Des impacts sur la qualité de vie de la population : allongement de la distance domicile-activités (fatigue, temps, coûts), dégradation du cadre de vie (peu de milieux naturels et d'espaces verts)
- Des impacts économiques pour la collectivité : voiries, réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, Internet), gestion des déchets
- Des impacts sur les milieux et la biodiversité : destruction des milieux naturels, destruction des fonctions écologiques des sols (stockage de carbone, régulation des flux d'eau, filtration des polluants, apport pour les végétaux sauvages et les cultures)
- Des risques naturels aggravés par le changement climatique (inondations, éboulements...)
- Des pollutions multiples : pollution lumineuse, dégradation de la qualité de l'air, déchets...

La construction de maisons individuelles a des impacts sociaux et environnementaux importants : la part de cette forme d'habitat doit être réduite. La revitalisation des communes fragilisées ne passe pas forcément par la construction de maisons individuelles en périphérie mais plutôt par **la production de petits logements collectifs de qualité et la réduction du nombre de logements vacants**. Il est important que les collectivités puissent se faire accompagner pour mener des études en amont de l'élaboration et la révision de ces documents. Des dispositifs nationaux ou des financements européens gérés par les Régions existent, d'autres sont à créer.

NOTES : 1. L'occupation du sol entre 1982 et 2018, Agreste, 2021

2. Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?, France Stratégie, 2019
Voir aussi : Observatoire national de l'artificialisation

En savoir plus sur les dispositifs existants et sur les territoires pilotes de sobriété foncière.

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Planifier la sobriété foncière à l'échelle régionale et (inter)communale

Les documents de planification régionaux doivent fixer des cibles chiffrées de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour atteindre le ZAN. Il est important que ces cibles soient territorialisées et contraignantes. Les documents d'urbanisme doivent aussi définir des objectifs de gestion économe de l'espace, de renouvellement urbain et de densification. Un PLU ne peut prévoir d'urbaniser de nouveaux ENAF que s'il est justifié, au moyen d'une étude, qu'il est impossible de le faire dans les espaces déjà urbanisés.

La participation des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), à leur demande ou à celle des élu-es, à l'élaboration/révision de ces documents, notamment pour les objectifs ZAN, est importante. La commission départementale de préservation des ENAF (CDPENAF), dont les APNE sont membres, a pour objectif de limiter la consommation d'espaces en donnant un avis sur les documents d'urbanisme.

>>> Prioriser le recyclage et les formes urbaines économes en espaces

La priorité doit être donnée à la réhabilitation des 150 000 ha de friches industrielles et à la mobilisation des plus de 3 millions de logements vacants pour éviter de consommer de nouveaux espaces. La transformation des bureaux vides en logements doit aussi être étudiée du fait du développement du télétravail. Des outils en ligne, tels que [Cartofriche](#) ou [Urbansimul](#), existent pour aider les collectivités à mieux repérer les friches.

>>> Conforter la trame verte, bleue et noire

Concrétiser la trame verte, bleue et noire sur le territoire est une autre façon de travailler sur la sobriété foncière, en miroir des espaces urbanisés. À travers les documents régionaux ou d'urbanisme, il s'agit de préserver et restaurer un réseau suffisamment dense et représentatif des différents milieux naturels favorables aux espèces sauvages et de leur permettre d'y circuler durant leur cycle de vie. Plus globalement, les solutions fondées sur la nature contribuent à la sobriété foncière. [En savoir plus.](#)



CC ALPES-PROVENCE-VERDON

La Communauté de communes rurale Alpes-Provence-Verdon s'est fixé des objectifs intéressants dans son **SCoT 2024-2043**. Ayant consommé 70 ha ces dix dernières années, elle prévoit de diviser cette consommation par 2 d'ici 2030. Même si les objectifs sont moins ambitieux pour les années suivantes, ils permettraient d'avoir réduit le rythme actuel de 65% en 2043.



ANGOULÊME

Angoulême a **recensé ses nombreuses friches** et réuni plusieurs groupes de travail visant à définir la réaffectation de ces friches selon différents critères. Ces résultats (1200 friches pour 4350 ha) sont cartographiés et mis à disposition des communes pour répondre à leurs besoins fonciers. [En savoir plus](#)



STRASBOURG

L'Eurométropole de Strasbourg a rédigé une **Orientation d'Aménagement et de Programmation** dédiée à la Trame verte et bleue dans son PLUi et s'est appuyé sur les données naturalistes des APNE pour cartographier les continuités écologiques. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Préserver la nature
- ✓ Améliorer la qualité de l'air en réduisant les déplacements automobiles
- ✓ Réduire les impacts des risques naturels aggravés par le changement climatique, notamment permettre la bonne infiltration de l'eau de pluie dans les nappes phréatiques
- ✓ Disposer d'espaces agricoles pour assurer l'approvisionnement alimentaire local
- ✓ Améliorer le cadre de vie et l'accès à la nature de proximité
- ✓ Réduire les coûts de santé, de gestion de l'espace public et des catastrophes naturelles.

